

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31852**

Intitulé

MASTER : MASTER Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2nd degré (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Strasbourg, Université des Antilles, Université Grenoble Alpes, Aix-Marseille Université, Université Lille Nord de France, Languedoc-Roussillon Universités, Sorbonne université, Université Clermont Auvergne, Université Claude Bernard - Lyon 1, Université d'Orléans, Université de Bordeaux, Université de Bourgogne - Dijon, Université de Bretagne Occidentale - Brest, Université de Caen Normandie, Université de Cergy-Pontoise, Université de Corse - Pasquale Paoli, Université de Franche-Comté - Besançon, Université de Guyane, Université de la Nouvelle-Calédonie, Université de la Polynésie Française, Université de la Réunion, Université de Limoges, Université de Lorraine, Université de Nantes, université de Nice, Université de Picardie Jules Verne - Amiens, Université de Poitiers, Université de Reims Champagne-Ardenne, Université de Rouen, Université Jean Jaurès - Toulouse 2, Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme.

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

333 Enseignement, formation

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Conception, préparation et organisation de situations d'apprentissage dans les disciplines enseignées à en collège et/ou en lycée à partir des instructions officielles définies par le Ministère de l'Éducation nationale
- Animation et gestion d'un groupe d'élèves
- Mise en œuvre et évaluation de situations d'apprentissage
- Appartenance et participation au fonctionnement d'une équipe éducative (chef d'établissement, autres enseignants, conseillers pédagogiques...)
- Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires l'EPL (collectivité territoriale, associations...)
- Organisation d'évènements, de sorties en respect de la réglementation en vigueur
- Faire partager les valeurs de la République
- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- Prendre en compte la diversité des élèves
- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- Maîtriser la langue française à des fins de communication
- Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier
- Coopérer au sein d'une équipe
- Contribuer à l'action de la communauté éducative
- Coopérer avec les parents d'élèves
- Coopérer avec les partenaires de l'école
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves- Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information
- Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir
- Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement
- Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international

- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux.
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère,
- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- P : Enseignement
- O : Administration publique
- Enseignant en collège ou en lycée en France ou à l'étranger
- Professeur documentaliste en collège ou en lycée en France ou à l'étranger
- Chargé de mission (éducation - réussite éducative ; etc.) en collectivité territoriale, chambres consulaires, entreprises...
- Coordinateur pédagogique dans différentes structures (réseaux d'associations, collectivités...)
- Médiateur culturel et scientifique

Codes des fiches ROME les plus proches :

- K2107 : Enseignement général du second degré
- K2109 : Enseignement technique et professionnel
- K1202 : Éducation de jeunes enfants
- K1207 : Intervention socioéducative
- K2111 : Formation professionnelle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31852 - Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire partager les valeurs de la République - Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école - Connaître les élèves et les processus d'apprentissage - Prendre en compte la diversité des élèves - Accompagner les élèves dans leur parcours de formation - Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques - Maîtriser la langue française à des fins de communication - Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier - Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier - Coopérer au sein d'une équipe - Contribuer à l'action de la communauté éducative - Coopérer avec les parents d'élèves - Coopérer avec les partenaires de l'école - S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31852 - Compétences communes à tous les professeurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique - Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement - Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves - Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves - Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 31852 - Usages avancés et spécialisés des outils numériques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention - Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 31852 - Développer des savoirs hautement spécialisés et les intégrer</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale - Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines - Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines - Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux. - Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 31852 - Communication spécialisée pour le transfert de connaissances	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation - Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère,
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 31852 - Appui à la transformation en contexte professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles - Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 31852 - Gestion des ressources documentaires	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information - Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir - Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement - Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<p>Le jury est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
En contrat d'apprentissage	X	<p>Le jury est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
Après un parcours de formation continue	X	<p>Le jury est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

En contrat de professionnalisation	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-3 modifié par la loi n°2015-366 du 31 mars 2015

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 1er juillet 2013, paru au J.O. du 18-7-2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Aix-Marseille Université, arrêté du : 12/07/18
- ComUE Lille Nord de France, arrêté du : 10/08/15
- Languedoc-Roussillon Universités, arrêté du : 30/07/18
- Sorbonne Université, arrêté du : 12/08/14
- Université Clermont Auvergne, arrêté du : 17/03/17
- Université Claude Bernard - Lyon 1, arrêté du : 01/07/16
- Université d'Orléans, arrêté du : 30/08/13
- Université de Bordeaux, arrêté du : 24/08/16
- Université de Bourgogne - Dijon, arrêté du : 24/04/17
- Université de Bretagne Occidentale - Brest, arrêté du : 31/07/17
- Université de Caen Normandie, arrêté du : 16/02/17
- Université de Cergy-Pontoise, arrêté du : 10/08/15
- Université de Corse - Pascal Paoli, arrêté du : 30/08/13
- Université de Franche-Comté - Besançon, arrêté du : 24/04/17
- Université de Guyane, arrêté du : 23/04/18
- Université de la Nouvelle Calédonie, arrêté du : 26/01/17
- Université de la Polynésie française, arrêté du : 22/08/18
- Université de La Réunion, arrêté du : 10/08/15
- Université de Limoges, arrêté du : 03/08/18
- Université de Lorraine, arrêté du : 30/08/13
- Université de Nantes, arrêté du : 30/07/18
- Université de Nice, arrêté du : 30/08/13
- Université de Picardie Jules Verne - Amiens, arrêté du : 30/08/13
- Université de Poitiers, arrêté du : 03/08/18
- Université de Reims Champagne-Ardenne, arrêté du : 30/08/13
- Université de Rouen, arrêté du : 16/02/17
- Université de Strasbourg, arrêté du : 03/08/18
- Université des Antilles - Guadeloupe, arrêté du : 30/07/18
- Université des Antilles - Martinique, arrêté du : 30/07/18
- Université Grenoble Alpes, arrêté du : 29/07/16
- Université Jean-Jaures - Toulouse 2, arrêté du : 11/05/16
- Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12, arrêté du : 10/08/15

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Lille Nord de France](#)

[Languedoc-Roussillon Universités](#)

[Sorbonne Université](#)

[Université Clermont Auvergne](#)

[Université d'Orléans](#)

[Université de Bordeaux](#)

[Université de Bourgogne - Dijon](#)

[Université de Bretagne Occidentale - Brest](#)

[Université de Caen Normandie](#)

[Université de Cergy-Pontoise](#)

[Université de Corse - Pascal Paoli](#)

[Université de Franche-Comté - Besançon](#)

[Université de Guyane](#)

[Université de la Nouvelle Calédonie](#)

[Université de la Polynésie française](#)

[Université de Limoges](#)

[Université de Nantes](#)

[Université de Nice](#)

[Université de Picardie Jules Verne - Amiens](#)

[Université de Poitiers](#)

[Université de Reims Champagne-Ardenne](#)

[Université de Rouen](#)

[Université de Strasbourg](#)

[Université des Antilles](#)

[Université Grenoble Alpes](#)

[Université Jean-Jaures - Toulouse 2](#)

[Aix-Marseille Université](#)

[Université Claude Bernard - Lyon 1](#)

[Université de La Réunion](#)

[Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12](#)

Lieu(x) de certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université d'Aix-Marseille

Université d'Amiens

Université de Besançon

Université de Bordeaux

Université de Caen

Université Clermont Auvergne

Université de Corse

Université Paris-XII

Université de Dijon

Université Grenoble Alpes

Université des Antilles

Université de la Guyane

Université de La Réunion

COMUE "Lille Nord de France"

Université de Limoges

Université Lyon-I

Université des Antilles

COMUE "Languedoc-Roussillon Universités"

Université de Lorraine

Université de Nantes

Université de Nice
Université de la Nouvelle Calédonie
Université d'Orléans
Université Paris Sorbonne
Université de Poitiers
Université de la Polynésie française
Université de Reims
Université de Brest
Université de Rouen
Université de Strasbourg
Université Toulouse-II
Université de Cergy-Pontoise
Université d'Avignon
Université Bordeaux-III
Université de Pau
Université de Marne-la-Vallée
Université Paris-VIII
Université Paris-XIII
Université de Chambéry
Université d'Artois
Université de Lille
Université du Littoral
Université de Valenciennes
Université Lyon-II
Université Lyon-III
Université de Saint-Etienne
Université de Montpellier
Université Montpellier-III
Université de Nîmes
Université de Perpignan
Université d'Angers
Université du Mans
Université de Toulon
Université de Tours
Université Paris-I
Université Paris-III
Université Paris-V
Université Paris-VII
INALCO
Université de La Rochelle
Université de Bretagne-Sud
Université Rennes-I
Université Rennes-II
Université du Havre
Université de Mulhouse
Université Toulouse-I
Université Toulouse-III
Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées
Université d'Evry-Val d'Essonne
Université Paris-X
Université Paris-XI
Université de Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines

Historique de la certification :